

Droits d'inscription	Droits classiques licence ressortissants UE et EEE*		Droits classiques master ressortissants UE et EEE		Droits différenciés licence ressortissants hors UE et EEE		Droits différenciés master ressortissants hors UE et EEE		Doctorat et HDR	
	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>	Inscription principale	<i>Incription supplémentaire</i>
Scolarité	136,00 €	113,00 €	209,00 €	159,00 €	2 736,00 €	1 846,00 €	3 736,00 €	2 513,00 €	346,00 €	253,00 €
Bibliothèque	34,00 €		34,00 €		34,00 €		34,00 €		34,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>170,00 €</b>		<b>243,00 €</b>		<b>2 770,00 €</b>		<b>3 770,00 €</b>			
Sport - formation personnelle (facultatif)**	40,00 €		40,00 €		40,00 €		40,00 €			
<b>Total</b>	<b>210,00 €</b>		<b>283,00 €</b>		<b>2 810,00 €</b>		<b>3 810,00 €</b>		<b>420,00 €</b>	

\* *Ressortissants de l'UE (hors Royaume-Uni), de l'Espace Economique Européen (27 pays membres de l'UE + Islande + Norvège + Liechtenstein) et de Suisse, Monaco, Andorre et Québec.*

**Le paiement doit être effectué en ligne par carte bancaire, lors de l'inscription administrative.**

**Lorsque le montant dû est supérieur à 450 €, le paiement en ligne en 3 fois est proposé :**

- 1/3 débité le jour même ;
- 1/3 prélevé automatiquement le 15/M+1 - ou le 30/M+1 si l'inscription a lieu entre le 16 et le 30 du mois ;
- 1/3 prélevé automatiquement le 15/M+2 - ou le 30/M+2 si l'inscription a lieu entre le 16 et le 30 du mois.

Merci de veiller à la provision du compte bancaire associé.

**En cas de renonciation à une inscription donnant lieu à remboursement, une somme de 23 € reste acquise à l'Université. Jusqu'à fin octobre, priorité est donnée aux inscriptions administratives.**

Aussi, les étudiants ayant présenté à leur scolarité une demande de remboursement (accompagnée de la pièce justificative + RIB à leur nom) sont invités à patienter. Ils seront remboursés par l'Agence comptable par ordre chronologique de validation des demandes par les services de scolarité.

\*\* sous réserve de validation par le CA du 05/07/2023